

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de LONS
Budget Service d'Aide à Domicile

ORIENTATIONS

BUDGÉTAIRES

ANNÉE 2023

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Le débat d'orientations budgétaires traduit budgétairement les décisions et les axes d'actions du Conseil d'Administration.

Il convient donc, dans un premier temps, d'étudier la situation financière du Service d'Aide à Domicile au travers du compte administratif prévisionnel 2022, puis d'établir une première proposition d'équilibre budgétaire pour 2023, grâce à l'analyse de l'évolution des dépenses et des recettes.

COMPTES PROVISOIRES DU BUDGET SAD DU CCAS POUR 2022

Ces éléments sont tirés d'un compte administratif prévisionnel et doivent être considérés en tant que tels.

En section de fonctionnement :

En Dépenses :

En 2022, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 826 476,29 € et ont subi une augmentation par rapport à l'exercice 2021 (732 963,81 €).

La principale dépense du budget, les charges de personnel, s'est ainsi élevée à 795 447,22 € contre 704 304,07 € en 2021, en raison d'une part, de la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 et, d'autre part, de la mise en place du « complément de traitement indiciaire » (CTI) pour les agents sociaux au 1^{er} avril 2022.

De plus, les évolutions suivantes ont été constatées :

- Suite à la crise sanitaire, le service aide à domicile continue de se doter d'équipements de protection (masques FFP2 – autotests – blouses : pour un montant de 2 072 €).
 - Il y a également une augmentation des dépenses pour les carburants (436,16 € en 2022 contre 297,37 € en 2021), pour les vérifications des installations électriques et gaz (642,30 € en 2022 contre 194,33 € suite au remplacement de pièces (moteur ventilation par exemple) et pour l'assurance transport (3 130,97 € en 2022 contre 302,41 €).
- Les autres dépenses se sont maintenues.

En recettes :

Hors subvention, les recettes 2022 s'élèvent à 719 688,12 €. Par rapport à 2021, elles sont en augmentation (654 233,72 €). Au total 28 395 heures ont été réalisées auprès de 244 Bénéficiaires contre 28 225 heures en 2021.

Les autres recettes évoluent comme suit :

- Les remboursements d'indemnités journalières se sont élevés à 20 335,46 €.
- La subvention d'équilibre versée a été de 106 788,17 € contre 78 730,09 € en 2021.
- Aucun résultat antérieur n'a été reporté en 2022.
- Une subvention de 2 515,89 € a été versée par le Département.

En section d'investissement :

En Dépenses :

Aucune dépense d'investissement n'a été faite sauf, l'amortissement de la subvention d'équipement versée par le budget principal du CCAS en 2021 pour l'acquisition du véhicule (1 273 €).

En recettes :

Seules les recettes d'amortissements ont été enregistrées pour 5 180,88 €.

Au total, la section d'investissement se clôture avec un excédent de 3 907,88 €.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2023

Il est rappelé que le service SAD a conclu avec le Conseil Départemental un CPOM (Contrat Pluriannuel d'objectifs et de moyens) pour la période 2020/2024.

Le tarif horaire 2023 a été fixé par le Conseil Départemental à **25,52 €** et se décompose comme suit :

- 23 € : tarif facturé aux bénéficiaires
- 0,52 € : évolution annuelle du tarif dans le cadre du CPOM
- 2 € : part du tarif relatif à la revalorisation du salaire

Parallèlement, il est proposé d'aligner le « plein tarif » au tarif des caisses de retraite, soit **25,60 €** (cf délibération de ce jour).

En fonctionnement :

Le budget 2023 est établi avec l'hypothèse d'une activité de **27 000 heures**.
Les postes suivants doivent donc être actualisés :

Côté dépenses :

- Pour la principale dépense du budget (groupe II « dépenses afférentes au personnel ») :

La prévision 2023 est en hausse de 5,38 % (+ 43 938 €) par rapport au prévisionnel 2022 (avec Décision Modificative), du fait de divers facteurs :

- un effet report important suite à l'augmentation de la valeur indice 100 et la mise en place du CTI ,
- un complément indemnitaire annuel ,
- l'augmentation du SMIC à compter de janvier 2023 et une hausse prévisionnelle en juillet de +0,8 % ,
- une diminution de l'activité (- 1 000 h) mais une augmentation du nombre d'heures payées (+ 1 500 h) du fait de l'absentéisme, de l'augmentation d'heures de formations et d'un éventuel passage à la mensualisation ,
- la suppression du service mandataire qui change les affectations d'agents au SAD ,
- la prévision d'une indemnité de licenciement + Allocation de Retour à l'Emploi.

- Les autres dépenses :

- Une tendance à la baisse (- 700 €) est constatée pour le groupe I « dépenses afférentes à l'exploitation courante » du fait de l'ajustement des lignes « fournitures d'atelier » ; « fournitures administratives » et « Voyages et déplacements ».

Il convient toutefois de noter une légère augmentation de la ligne « Prestations à caractère Médico-social » pour l'intervention du psychologue en raison du nombre de rencontres collectives et individuelles pour soutenir les équipes.

- Enfin, le groupe III « dépenses afférentes à la structure » est en baisse (- 2 952 €) du fait des amortissements qui diminuent.

Au total, les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 40 625 € par rapport à 2022 pour un montant total prévisionnel de 896 121€.

Côté recettes :

- Avec une activité du service à 27 000 heures (contre 28 000 heures de prévision en 2022) et les tarifs précités, l'estimation de la recette des produits de la tarification serait de 689 648 €, en légère hausse par rapport à 2022 (+ 3 250 €).

- Le remboursement d'indemnités journalières et de remplacements de personnel en formation pris en charge par le Conseil Départemental est estimé à 5 700 €.

- Une subvention du budget principal du CCAS de 199 500 € est prévue afin de compenser le déficit du budget SAD. Cette subvention est en hausse par rapport à la subvention prévisionnelle inscrite au budget 2022.

Le montant total des recettes prévisionnel est de 896 121 €.

En investissement :

Aucun investissement n'est prévu pour le budget SAD à ce jour.

La section d'investissement s'équilibre à 6 641,88 € du fait des recettes générées par les amortissements et du résultat d'investissement reporté de 2022 (+ 3 907,88€).

Le budget « Service d'Aide à Domicile » du CCAS n'a pas d'emprunt en cours.